

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 34/1631 :

Présentation du rapport annuel 2023 des élus de la Ville de Saint-Pierre - Mandataires au sein de la SPL OPUS (Société Publique Locale Optimisation des Politiques Urbaines du Sud)

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), LORION David (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), ARAYE Hélène (par Madame ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par madame HOARAU Brigitte), BEDIER Corine (par Monsieur Pascal BASSE).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, FATIMA Sofa, MINATCHY Mariot, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, BELLON Stéphen, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Chantal AGATHE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 septembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 06 septembre 2024.



Le Maire



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240912-34-1631-DE
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°34/1631 : Présentation du rapport annuel 2023 des élus de la Ville de Saint-Pierre - Mandataires au sein de la SPL OPUS (Société Publique Locale Optimisation des Politiques Urbaines du Sud).

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Saint-Pierre, actionnaire de la SPL OPUS – Société Publique Locale Optimisation des Politiques Urbaines du Sud – détient 82 % des parts sociales de ladite société et dispose à ce titre de QUATRE (4) sièges au sein de son Conseil d'Administration.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités et de leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration, et dont la nouvelle présentation est établie conformément aux stipulations du Décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L. 1524-5 du CGCT.

Ce document constitue une mise en forme politique des différentes informations à destination de l'Assemblée Délibérante. Sa présentation par les élus mandataires désignés par la Ville permet donc d'inscrire pleinement l'action de la SPL OPUS dans les orientations politiques de la collectivité communale.

Il contribue enfin à renforcer l'information et le contrôle du Conseil Municipal sur la SPL OPUS et de vérifier que celle-ci agit en cohérence avec les orientations et les prestations de service public qui lui ont été confiées par contrats, dans les domaines suivants :

- Gestion et exploitation du stationnement payant de St Pierre,
- Entretien, maintenance et fourniture de consommables pour les toilettes publiques payantes de la Ville de Saint-Pierre,
- Gestion et exploitation des marchés de plein air de la Ville de Saint-Pierre,
- Délégation de service public du port de plaisance Lislet Geoffroy de Saint-Pierre.

Ceci exposé,

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE du rapport annuel 2023 des élus mandatés par la Ville de Saint-Pierre.**
- **DE L'AUTORISER lui ou en son absence, le Directeur Général des Services à ENGAGER l'ensemble des procédures se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240912-34-1631-DE
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024